

Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - S. PUYO - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE à JP CAZAUX
JM GUTIERREZ à L. GUYONNIE
E. DEITIEUX à C. DUFOUR
C. MARTIN à M. BECRET

Membres absents n'ayant pas donné procuration :

B. GERY
X.BAYLAC

Secrétaire de séance : J.DARRIGADE

Monsieur Jean Pierre CAZAUX, conseiller municipal, indique que depuis la remise à jour de l'adressage sur le territoire de la Commune, et afin de faciliter l'acheminement des courriers, l'accès aux services de secours, le raccordement à la fibre, entre autres, il a été décidé de dénommer systématiquement les nouvelles voiries privées issues de la délivrance d'autorisations d'urbanisme (lotissements par exemple).

Aussi, il est demandé aux titulaires de l'autorisation d'urbanisme de proposer, d'ores et déjà, une dénomination pour la voirie interne du projet.

Ainsi, concernant la voirie privée interne au projet cadastrée AX 11 sise rue Glize en face des terrains dit Greciet, il est proposé « Impasse des Oyats ».
Concernant la voirie interne au projet de lotissement sur la parcelle AX 7, il est proposé « Impasse Sainte-Cécile »,

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Objet : Nouvelle
dénomination de
voirie

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Donne son accord pour la dénomination de l'impasse des Oyats et de l'impasse Sainte Cécile,

Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la mise à jour de la Base Adresse de la commune de Boucau et de la diffusion de l'information aux services concernés et aux administrés.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Francis GONZALEZ

